

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 404-CX-1820

concernant les amendements *au Règlement relatif aux droits de scolarité et autres frais*

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent quatrième réunion tenue le lundi 19 juin 2017, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU le *Règlement relatif aux frais de scolarité et autres frais*;

ATTENDU la résolution 400-CA-6075 approuvant l'adhésion de l'Université du Québec en Outaouais à la *Convention concernant la reproduction d'œuvres littéraires dans les établissements d'enseignement d'ordre universitaire* avec COPIBEC pour une durée de 4 ans, soit du 1^{er} juin 2017 au 31 mai 2021;

ATTENDU que la nouvelle Convention entraîne une diminution du coût des redevances, à l'avantage des utilisateurs;

ATTENDU la recommandation du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Yves Dupont, appuyée par monsieur Joël Éric Olinga Mebada,

IL EST RÉSOLU :

DE MODIFIER ledit règlement de la façon suivante et de voir à son application dès le trimestre d'automne 2017 :

4.28 e) Frais pour droits d'auteur

« Afin d'honorer l'entente intervenue entre l'Université du Québec en Outaouais et COPIBEC concernant le paiement de redevances pour droits d'auteur, des frais de 0,53 \$/crédit pour tous les étudiants. »

Par

« Afin d'honorer l'entente intervenue entre l'Université du Québec en Outaouais et COPIBEC concernant le paiement de redevances pour droits d'auteur, des frais de 0,48 \$/crédit pour tous les étudiants. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 404-CX-1821

concernant le renouvellement du Programme d'assurances du regroupement des universités québécoises (PARUQ) pour le terme 2017-2018

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent quatrième réunion tenue le lundi 19 juin 2017, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'article 98 du *Règlement général* qui délègue au comité exécutif les décisions de gestion courante;

ATTENDU que l'Université du Québec en Outaouais est membre du Programme d'assurances du regroupement des universités québécoises (PARUQ) depuis sa création en 1998;

ATTENDU que l'Université du Québec en Outaouais doit se prévaloir d'une couverture d'assurance de biens et de responsabilité civile complète;

ATTENDU la recommandation favorable du sous-comité sur les assurances au comité des affaires administratives et financières visant l'acceptation des conditions de renouvellement du PARUQ pour le terme 2017-2018;

ATTENDU la recommandation du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Yves Dupont, appuyée par monsieur Michel Merleau,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER le renouvellement du PARUQ pour le terme 2017-2018 au montant approximatif de 152 377 \$ (avant taxes).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 404-CX-1822

concernant l'approbation de l'Accord-cadre de coopération internationale entre l'Université du Québec en Outaouais – UQO (Canada) et l'Université Grenoble Alpes – UGA (France);

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent quatrième réunion tenue le lundi 19 juin 2017, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la volonté de l'UQO d'intensifier son rayonnement international et l'internationalisation de la recherche et de l'enseignement;

ATTENDU les collaborations déjà établies entre des chercheurs du Centre de recherche sur le développement territorial (CRDT) et de l'Observatoire sur l'analyse différenciée selon les sexes (ORÉGAND) de l'UQO, et du Laboratoire Pacte (Politiques publiques, Action politique, Territoires) de l'UGA;

ATTENDU le projet d'Accord-cadre de coopération internationale;

ATTENDU les explications de la vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Sylvie B. de Grosbois,
appuyée par monsieur Joël Éric Olinga Mebada,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER l'Accord-cadre de coopération internationale entre l'Université du Québec en Outaouais – UQO (Canada) et l'Université Grenoble Alpes – UGA (France);

DE MANDATER le recteur et le secrétaire général à signer, pour et au nom de l'Université du Québec en Outaouais, l'Accord-cadre de coopération internationale;

DE MANDATER la vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche à signer, pour et au nom de l'Université du Québec en Outaouais, toute entente spécifique découlant de cet accord-cadre de coopération internationale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 404-CX-1823

concernant l'approbation de l'Accord-cadre de collaboration entre l'Université du Québec en Outaouais – UQO (Canada) et la Haute École Spécialisée de Suisse Occidentale – HES-SO (Suisse)

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent quatrième réunion tenue le lundi 19 juin 2017, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la volonté de l'UQO d'intensifier son rayonnement international et l'internationalisation de la recherche et de l'enseignement;

ATTENDU les collaborations déjà établies dans les domaines du travail social et des sciences infirmières avec la Haute école de travail social (HETS) de Genève, la Haute école spécialisée de Suisse Occidentale (HES-SO) Valais/Wallis, la Haute école de santé (HEdS) de Genève et l'Institut et Haute école de la santé La Source;

ATTENDU le projet d'Accord-cadre de collaboration;

ATTENDU les explications de la vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Sylvie B. de Grosbois, appuyée par monsieur Denis Harrisson,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER l'Accord-cadre de collaboration entre l'Université du Québec en Outaouais – UQO (Canada) et la Haute école spécialisée de Suisse Occidentale – HES-SO (Suisse);

DE MANDATER le recteur et le secrétaire général à signer, pour et au nom de l'Université du Québec en Outaouais, l'Accord-cadre de collaboration;

DE MANDATER la vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche à signer, pour et au nom de l'Université du Québec en Outaouais, toute entente spécifique découlant de cet accord-cadre de collaboration.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 404-CX-1824

concernant le contrat de services professionnels relatif au programme d'aide et de référence aux étudiantes et aux étudiants (PARÉÉ)

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent quatrième réunion tenue le lundi 19 juin 2017, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la volonté exprimée par l'UQO d'offrir aux étudiantes et aux étudiants un milieu de vie qui permette d'incarner les valeurs institutionnelles de dépassement de soi, d'excellence et de rigueur, d'ouverture, d'intégrité et de respect;

ATTENDU l'importance de soutenir les étudiants qui vivent des difficultés ponctuelles et temporaires afin qu'ils puissent adhérer pleinement aux valeurs institutionnelles;

ATTENDU la fin du contrat de service entourant le programme d'aide et de référence aux étudiantes et aux étudiants en date du 30 avril 2017 et que l'entente a été maintenue de gré à gré jusqu'au 30 juin 2017;

ATTENDU les offres de services reçues au moment de l'appel d'offres public pour le renouvellement du contrat de service du PARÉÉ en conformité avec les dispositions de la *Politique d'acquisition de biens et services et d'octroi de contrats de construction* de l'UQO;

ATTENDU les critères de sélection établis dans l'appel d'offres et la procédure d'évaluation des soumissions;

ATTENDU la recommandation du comité d'évaluation formé en conformité avec la *Politique d'acquisition de biens et services et d'octroi de contrats de construction* de l'UQO;

ATTENDU la recommandation de la vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Michel Merleau, appuyée par madame Frédérique Delisle,

IL EST RÉSOLU :

D'OCTROYER un contrat de services professionnels relatif au programme d'aide et de référence aux étudiantes et aux étudiants à l'entreprise « Le Groupe Pro Santé inc. » pour une période ferme de 22 mois (1^{er} juillet 2017 au 30 avril 2019) avec une année de renouvellement optionnelle (1^{er} mai 2019 au 30 avril 2020), jusqu'à un maximum de trois cent mille dollars (300 000 \$) excluant les taxes, pour toute la période contractuelle incluant l'année de renouvellement optionnelle;

D'AUTORISER la vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche et le secrétaire général, tous deux agissant conjointement, à signer les documents liant les deux parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 404-CX-1825

concernant l'engagement d'une secrétaire de direction au Décanat de la gestion académique au campus de Gatineau

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent quatrième réunion tenue le lundi 19 juin 2017, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la vacance du poste d'une secrétaire ou d'un secrétaire de direction au Décanat de la gestion académique au campus de Gatineau;

ATTENDU l'affichage dudit poste et les candidatures reçues;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection et les explications du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance.

Sur proposition de monsieur Yves Dupont, appuyée par monsieur Michel Merleau,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER l'engagement de madame Simone Diss André à titre de secrétaire de direction au Décanat de la gestion académique au campus de Gatineau, et ce, à compter du 20 juin 2017;

DE MANDATER la direction du Service des ressources humaines pour procéder à l'engagement de madame Simone Diss André.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 404-CX-1826

concernant l'engagement d'une secrétaire de direction au Département des sciences infirmières au campus de Gatineau

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent quatrième réunion tenue le lundi 19 juin 2017, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la vacance du poste d'une secrétaire ou d'un secrétaire de direction au Département des sciences infirmières au campus de Gatineau;

ATTENDU l'affichage dudit poste et les candidatures reçues;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection et les explications du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance.

Sur proposition de monsieur Yves Dupont, appuyée par madame Rokia Missaoui,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER l'engagement de madame Carole Langevin à titre de secrétaire de direction au Département des sciences infirmières au campus de Gatineau, et ce, à compter du 20 juin 2017;

DE MANDATER la direction du Service des ressources humaines pour procéder à l'engagement de madame Carole Langevin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 404-CX-1827

concernant l'engagement d'une agente de soutien administratif au service à la clientèle au Bureau du registraire au campus de Gatineau

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent quatrième réunion tenue le lundi 19 juin 2017, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la vacance du poste d'une agente ou d'un agent de soutien administratif au service à la clientèle au Bureau du registraire au campus de Gatineau;

ATTENDU l'affichage dudit poste et les candidatures reçues;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection et les explications du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Yves Dupont, appuyée par madame Frédérique Delisle,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER l'engagement de madame Rokhaya Fall à titre d'agente de soutien administratif au service à la clientèle au Bureau du registraire au campus de Gatineau, et ce, à compter du 20 juin 2017;

DE MANDATER la direction du Service des ressources humaines pour procéder à l'engagement de madame Rokhaya Fall.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général